

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

31 août 2021

Dossier complet le :

31 août 2021

N° d'enregistrement :

2021-29-0026

1. Intitulé du projet

Réaménagement du site de gestion des déchets et mise en place d'une aire de dépollution de VHU à Carhaix-Plouguer (29).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Guyot Environnement

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Bertrand LE FLOCH, représentant permanent

RCS / SIRET

4 3 0 0 0 4 6 7 1 0 0 0 5 2

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée (SAS)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1-a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	2710-1 : collecte de déchets dangereux (DC) 2710-2 : collecte de déchets non dangereux (NC) 2711 : transit, regroupement, tri ou préparation de DEEE (DC) 2712 : entreposage, dépollution, démontage ou découpage de VHU (E) 2713 : transit, regroupement, tri ou préparation de déchets de métaux (E) 2714 : transit, regroupement, tri, réutilisation de déchets non dangereux de bois, papiers, cartons... (E) 2716 : transit, regroupement, tri de déchets non dangereux non inertes (E) 2718 : transit, regroupement, tri de déchets dangereux (A) 2791 : traitement de déchets non dangereux (A)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la modification d'un établissement de gestion de déchets existant, comprenant :

- une extension du site vers l'Est ;
- la création d'une aire de dépollution des VHU sur dalle béton comprenant :
 - * une aire d'entreposage des véhicules en attente de dépollution sur dalle béton ;
 - * une station de dépollution des VHU avec une zone de stockage des produits collectés lors des opérations de dépollution (huiles, liquides de refroidissement, essence, gasoil...) aménagée à l'abri et équipée de rétentions ;
 - * une aire de stockage des véhicules dépollués ;
 - * des casiers de stockage au sol pour les pare-brises, les pneus et les pare-chocs ;
- la création d'un bâtiment pour le stockage sous-abris des déchets non dangereux en mélanges et des papiers et cartons ;
- la modification de l'emplacement et des capacités de certains stockages (bois, métaux, DEEE, gravats...);
- la création d'un merlon en partie Sud-Ouest du site jouant les rôles d'écrans paysager et acoustique ;
- la modification de la défense incendie avec la mise en place d'une réserve souple et de RIA.

4.2 Objectifs du projet

La société GUYOT ENVIRONNEMENT est une entreprise spécialisée dans la collecte, le tri et la valorisation de déchets et de matières (métaux, déchets non dangereux non inertes, cartons/papiers...) en Bretagne.

Dans le cadre de ses activités, la société GUYOT ENVIRONNEMENT exploite 4 centres de valorisation en Bretagne ; ainsi que 12 centres de transit et de regroupement répartis dans l'Ouest. Afin de répondre à la demande de ses clients, mais également compte tenu de l'évolution constante des flux de déchets, la société GUYOT ENVIRONNEMENT souhaite réaménager l'établissement qu'elle exploite sur la commune de Carhaix-Plouguer depuis 1997. Les modifications envisagées permettront :

- de maintenir un site pour la collecte et le tri des déchets des particuliers et des professionnels ;
- répondre aux besoins locaux concernant la prise en charge des VHU ;
- moderniser les équipements de façon à répondre aux prescriptions relatives aux ICPE ;
- d'optimiser les espaces et le fonctionnement du site ;
- d'améliorer l'accueil des usagers et des professionnels ;
- d'améliorer les conditions de travail des employés, notamment par la mise en place de nouveaux locaux sociaux et par le raccordement de l'établissement à un forage existant (sans augmentation du volume d'eau prélevé) et le raccordement à un système d'assainissement autonome existant ;
- d'améliorer les conditions de sécurité au droit du site (circulation, défense incendie).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus sont les suivants :

- reprofilage et réfection de voirie ;
- création de dalles béton ;
- mise en place d'une installation de dépollution de VHU ;
- création d'un bâtiment de tri et de stockage des déchets non dangereux en mélange, cartons et papiers de 11m de hauteur maximum ;
- déconstruction de 136 m² du hangar situé en partie Nord du site et d'un bâtiment de 40 m² en partie Est ;
- mise en place d'une réserve souple incendie ;
- mise en place de locaux sociaux pour les employés du site.

Le projet prévoit également l'extension géographique de l'établissement en partie Est. En effet, la parcelle cadastrale n°1233 de la section OE (3921 m²) sera incluse aux limites de l'établissement, portant ainsi la surface totale de l'établissement à 31 196 m². Cette extension permettra le raccordement des locaux sociaux à l'assainissement autonome existant ainsi qu'à un forage de pompage d'eau souterraine existant pour l'alimentation en eau du site. Aucune activité, ni aucun stockage de déchets n'y sera réalisé.

Le plan du projet est reporté en annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nouvelle activité de dépollution de VHU s'ajoutera au fonctionnement actuel de l'établissement de gestion de déchets. Les principales caractéristiques de l'établissement projeté seront les suivantes :

- la collecte des déchets des professionnels et des collectivités par GUYOT ENVIRONNEMENT et, dans une moindre mesure, la collecte des déchets apportés par les ménages ;
- la gestion des déchets collectés : tri pour recyclage, traitement et/ou valorisation ;
- la gestion des eaux pluviales de ruissellement avec un bassin de traitement (traitement des MES, des hydrocarbures et des huiles) puis un bassin de rétention rejetant dans un caniveau avant rejet final au milieu naturel (fossé) ;
- la gestion du trafic des véhicules (environ 80 véhicules légers et 90 véhicules lourds par jours) ;
- la surveillance du site et de l'activité par l'exploitant et les employés formés à la manipulation de déchets dangereux, au risque chimique et au risque incendie ;
- la présence d'équipements de sécurité (réserves incendie, extincteurs, trousse de secours...) ;
- le broyage de bois en vue de son utilisation comme combustible en matière première secondaire.

Les horaires d'ouverture du site sont et seront les suivantes :

- du lundi au jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- le vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

L'ensemble du site fait et fera l'objet d'un entretien régulier.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet :

- d'une demande d'autorisation environnementale unique ;
- d'une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de l'établissement actuel / futur :	27 275 m ² / 31 196 m ²
Superficie des bâtiments : situation actuelle / situation projetée	846,6 m ² / 1 436,1 m ²
Superficie du nouveau bâtiment projeté :	600 m ²
Surface imperméabilisée actuelle / future :	8 485 m ² / 14 875 m ²
Superficie de l'installation de dépollution de VHU projetée (rubrique n°2712) :	538 m ²
Capacité annuelle de dépollution de VHU :	2 400 VHU/an
Capacité de transit de déchets dangereux (rubrique n°2718) :	34 t
Capacité de traitement de déchets non dangereux (rubrique n°2791)	70 t/j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Kerhenor à Carhaix-
Plouguer.

Parcelles n°191, n°192, n°194, n°236,
n°1233, n°1234 et n°1235 de la
section OE.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 3° 3 5' 4 8 "O Lat. 4 8° 1 5' 5 9 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'arrêté préfectoral n°97-2116 du 3 novembre 1997 autorise la société
Guyot Environnement à exploiter un site de récupération de métaux à
Carhaix, route de Kerhenor. Les activités du site au regard de la
nomenclature des ICPE sont (selon la demande d'antériorité du 24/12/13)
le transit, le regroupement et le tri de :
- déchets dangereux - capacité : 7 t (rubrique 2718, autorisation) ;
- métaux - surface > 1000 m² (rubrique 2713, Enregistrement) ;
- déchets non dangereux non inertes - volume : 300 m³ (rubrique 2716,
déclaration) ;
- papiers/cartons, bois, plastiques - capacité : 420 m³ (rubrique 2714, D).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à environ 1,7 km au Sud de l'établissement. Il s'agit du site "Canal de Nantes à Brest de part et d'autre du port de Carhaix" (type I, réf. 530020067).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est situé à environ 10,5 km au Sud-Ouest de l'établissement. Il s'agit du site "Combles de l'Église Saint-Telo" (réf. FR3800566).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement est situé à environ 45 km au Sud du littoral le plus proche.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au plus près de l'établissement se trouve le parc naturel régional Armorique (réf. FR8000005), situé à environ 8,5 km au Nord-Ouest.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département du Finistère est couvert par un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). La troisième échéance a été approuvée par arrêté préfectoral le 25 juin 2019. L'établissement et son environnement proche n'est pas concerné par ce plan.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au plus près de l'établissement se trouve le "clocher de l'église de Saint-Trémeur" (site classée aux monuments historiques) situé à environ 1,7 km au Nord-Est, dans le centre-ville de Carhaix-Plouguer.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement est situé sur un point haut topographique. D'après le Forum des Marais Atlantique (FMA) et le PLU de la commune de Carhaix-Plouguer, l'établissement n'est pas situé sur l'emprise d'une zone humide. La plus proche est située à environ 310 m au Sud de l'établissement.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Carhaix-Plouguer n'est concernée par aucun PPRN et PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BASIAS le plus proche est situé à environ 260m au Nord-Ouest en contre-bas de l'établissement. Il s'agit d'une ancienne station-service (BRE2900962). Le site BASOL le plus proche est situé à environ 2,7 km au Sud-Ouest de l'établissement. Il s'agit de l'ancienne décharge de Langantec (SSP00011050101).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zone de répartition des eaux en région Bretagne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement est situé à environ 3,7 km au Sud-Ouest de la prise d'eau du "Stanger sur l'Hyères" située sur le cours d'eau de l'Hyères entre les communes de Plounévezel et Carhaix-Plouguer. Le périmètre de protection rapproché s'étend au plus près à environ 3,5 km au Nord-Est de l'établissement (source : données transmises par l'ARS de Bretagne le 08/06/2021).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à environ 6,2 km au Sud-Ouest de l'établissement. Il s'agit du site du Cimetière de la commune de Cléden-Poher.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Vallée de l'Aulne" (réf. FR5300041), localisée à environ 2,4 km au Sud-Ouest de l'établissement, en aval hydraulique.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est localisé à environ 11,6 km au Sud-Ouest de l'établissement. Il s'agit du site de "Kudel" situé sur la commune de Spézet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement n'est pas raccordé au réseau d'eau potable de la commune. Le projet prévoit le raccordement du site à un forage existant au droit de la parcelle cadastrale n°1233 de la section OE, inscrite dans l'emprise de l'établissement. Ces eaux seront uniquement utilisées pour la consommation du personnel (toilettes, douches, lavabo) à raison d'une centaine de m ³ par an. Le projet ne prévoit pas d'augmentation de la consommation en eau. En effet, ce forage était jusqu'à présent utilisé pour l'usage domestique de l'habitation voisine (qui sera déconstruite dans le cadre du projet) à hauteur d'environ 100 m ³ /an (2 habitants - 54 m ³ /an/habitant).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement sera raccordé à un forage existant pour l'alimentation en eau des locaux sociaux des salariés (WC, douches, lavabo). Cet ouvrage disposera d'un système de filtration (selon les besoins) et des analyses de la qualité des eaux souterraines seront régulièrement réalisées. La consommation en eau est estimée à une centaine de mètres cubes par an.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les éventuels déblais issus des travaux seront préférentiellement réutilisés sur le site ou dirigés vers les filières appropriées et autorisées. Un merlon végétalisé sera créé en partie Sud-Ouest de l'établissement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les éventuels déblais issus des travaux seront préférentiellement réutilisés sur le site ou dirigés vers les filières appropriées et autorisées. Des apports en matériaux pourront être effectués dans le cadre de la construction des équipements (zone VHU, bâtiment...) et de la réfection des voiries.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est déjà aménagé pour recevoir les activités de l'établissement. Aucune activité et aucun stockage ne sera réalisé au droit de l'extension projetée en partie Est. Les arbres et talus situés en bordure de site sont conservés, seuls trois arbres situés au centre du site seront abattus pour permettre le réaménagement des activités. Les travaux pourront entraîner de manière temporaire une perturbation de la faune/flore (nuisances sonores, poussières). Des mesures de réductions des effets seront mises en place : travaux diurnes, stockage et tri des déchets, ...
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise de l'établissement et le site Natura 2000 "Vallée de l'Aulne"(réf. FR5300041) n'ont pas d'habitats communs et sont distants de 2,4 km. Les émissions et les nuisances potentielles liées aux installations du site n'auront pas d'impact direct sur le site Natura 2000 du fait de son éloignement. De plus, des mesures de réduction des effets sont et seront mises en place par l'exploitant (collecte et traitement des eaux pluviales, mises en place de rétentions sous les produits dangereux, consignes de couper les moteurs à l'arrêt...).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement est implanté sur des parcelles déjà exploitées pour les activités du site. Le projet prévoit l'extension géographique de l'établissement en partie Est. La maison individuelle actuellement présente sera déconstruite dans les règles de l'art. Pour information, aucune activité et aucun stockage ne sera réalisé au droit de cette extension.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise de l'établissement n'est concernée par aucun PPRT. Une étude des dangers sera réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale unique au titre des ICPE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Carhaix-Plouguer et le secteur d'étude ne sont concernés par aucun PPRN. Les activités de l'établissement ne sont et seront pas à l'origine d'aggravement de risque naturel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement est susceptible d'émettre des poussières dans l'environnement. Toutefois, le fonctionnement normal de l'établissement permet et permettra d'éviter et/ou de réduire les risques sanitaires (collecte et traitement des eaux, dératisation, écran paysager). L'établissement est localisé dans un secteur agricole (culture) ne présentant pas de risques sanitaires identifiés.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site a pour vocation le transit, le regroupement et le tri de déchets qui seront apportés puis évacués par le réseau routier (par camions, utilitaires ou véhicules légers). Le projet prévoit une nouvelle activité (dépollution de VHU) et l'augmentation des quantités de déchets présents sur le site. Les travaux réalisés dans le cadre du projet engendreront un trafic temporaire. Ainsi le projet entraînera une augmentation du trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités d'exploitation du site de gestion de déchets (dépôts et enlèvement de déchets, trafic routier, dépollution de VHU...) sont sources de nuisances sonores potentielles. En outre, les travaux qui seront réalisés dans le cadre du projet engendreront des nuisances sonores temporaires. Des mesures de réduction des effets sont et seront prises par l'exploitant (consignes d'exploitation, contrôle des niveaux sonores...).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets collectés sur l'établissement sont de type ferraille, métaux, cartons ou plastiques. Ces déchets ne sont pas de nature à engendrer des émissions d'odeurs.</p> <p>L'établissement est entouré d'exploitations agricoles pouvant être à l'origine de nuisances olfactives (élevage, épandage).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le trafic de poids lourds ainsi que le dépôt et l'enlèvement des déchets sont sources de vibrations. En outre, les travaux qui seront réalisés dans le cadre du projet pourront être à l'origine de vibrations (réfection de voirie, dépôt de matériaux lors de la création du merlon, trafic routier et circulation d'engins de chantiers...).</p> <p>Cependant, les voies de circulations et les zones de stockages sont et seront en revêtement en enrobé ou en dalle béton. Les vibrations sont et seront ressenties uniquement à proximité immédiate des zones d'activités.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est équipé d'un éclairage extérieur qui est et sera utilisé durant les horaires d'ouverture en cas de luminosité insuffisante. Les phares des engins et véhicules sont également des sources lumineuses.</p> <p>La route d'accès à l'établissement située en limite Est, ne dispose pas d'un éclairage public.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La circulation des engins sur le site, le broyage du bois ainsi que le dépôt et l'enlèvement des déchets peuvent et pourront être sources d'émissions diffuses de poussières. Néanmoins, l'établissement n'est et ne sera pas à l'origine de rejets canalisés à l'atmosphère.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales issues de l'établissement (toitures, voiries, zones de stockage) sont et seront collectées, puis traitées par un bassin de traitement (traitement des MES, des hydrocarbures et des huiles) puis un bassin de rétention rejetant dans un caniveau avant rejet final au milieu naturel (fossé).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'établissement n'est et ne sera pas à l'origine de rejet de type industriel. Les eaux usées du site (sanitaire) sont actuellement collectées et traitées via un système d'assainissement autonome. Les réseaux de collecte des eaux usées seront modifiés (raccordement sur un autre système d'assainissement autonome existant qui sera mis aux normes si nécessaire).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité du site de gestion de déchets est entièrement consacrée à la collecte et au tri des déchets, en vue de leur valorisation/recyclage/traitement. La quantité de déchets générés en propre par l'établissement est et sera faible. Il s'agit : d'ordures ménagères produites par le personnel (quelques m³/an), des boues du bassin de traitement et du déboureur-déshuileur (environ 10 m³/an), des chiffons souillés utilisés lors de l'entretien des équipements (2 m³/an) et des huiles usagées (environ 0,5 m³/an) et des déchets issus de la dépollution des VHU.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'élément du patrimoine le plus proche (site classé aux monuments historiques) est situé à environ 1,7 km au Nord-Est du site. En raison de son éloignement par rapport au site, de la topographie et de la végétation existante, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'extension de l'établissement sur une parcelle à l'Est du site actuel. Néanmoins, aucun stockage ou activité ni sera réalisé. Le réaménagement des zones de stockage et de travail sera réalisé sur des espaces déjà exploités pour les activités de l'établissement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A la date de la présente demande de cas par cas, deux projets ont été recensés à proximité du site sur les années 2017 à 2021. Il s'agit des projets suivants :

- extension d'un élevage porcin exploité par la société Peron, au lieu-dit "Kermorvan" situé à environ 3,8 km au Nord-Ouest de l'établissement, sur la commune de Kergloff ;
- demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE, le pôle déchets implanté au lieu-dit "Kervoazou" situé à environ 5,2 km au Nord-Est de l'établissement sur la commune de Carhaix-Plouguer, ;
- extension de l'élevage porcin et diminution de l'atelier de vaches allaitantes par l'EARL Le Lann (mars 2018), situé à environ 5,6 km au Sud-Ouest au lieu-dit Le Lann, sur la commune de Cléden-Poher.

Ces activités n'auront pas d'incidences cumulées avec le projet du fait de leur nature ou de leur éloignement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures ERC suivantes sont et seront mises en place par l'exploitant afin de réduire les incidences liées aux activités de l'établissement :

- gestion des eaux : réseau de type séparatif, collecte et traitement des eaux pluviales de ruissellement avant rejet au milieu naturel, confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie ou de pollution accidentelle, contrôle de la qualité des eaux du rejet, ... ;
- émissions atmosphériques : tri et stockage des cartons/papiers et déchets non dangereux en mélange dans un bâtiment fermé sur 3 côtés permettant de limiter les envols et la diffusion de poussières, consignes de couper les moteurs à l'arrêt, ... ;
- émissions sonores : fonctionnement diurne uniquement, consignes de couper les moteurs à l'arrêt, entretien et contrôle des engins, contrôle régulier des niveaux sonores, ... ;
- insertion paysagère : maintient des arbres, haies et talus en limite de site autant que possible, création d'un merlon en partie Sud-Ouest de l'établissement, entretien quotidien du site...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste au réaménagement et au développement des activités réalisées au sein d'un établissement de gestion des déchets. Cet établissement est autorisé par l'Arrêté Préfectoral n°97-2116 du 3 novembre 1997. Le terrain est déjà aménagé pour recevoir les activités de l'établissement. Le réaménagement et l'accueil des nouveaux équipements (station VHU, bâtiment) seront réalisés sur des espaces déjà exploités pour les activités de l'établissement. L'extension projetée en partie Est de l'établissement actuel permettra le raccordement du site à l'assainissement autonome existant ainsi qu'à un forage d'eau souterraine pour l'alimentation en eau du site. Aucune activité ni stockage de déchets ni sera réalisé. Dans les conditions normales de fonctionnement, l'établissement n'est et ne sera pas à l'origine d'incidences notables sur l'environnement et la santé humaine. Pour toutes ces raisons, il apparaît que le présent projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

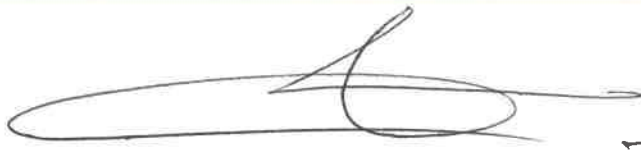
Fait à

BREST

le,

28/07/2021

Signature





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Route de Kerhenor

BP 129

Code postal

2 9 2 7 0

Localité

Carhaix-Plouguer

Pays

France

Tél

298930077

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

FALALA

Prénom

Pierre-Damien

Qualité

Responsable QSE

Tél

298800330

Fax

Courriel

pierre-damien.falala

@guyotenvironnement.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

--

--

--

--

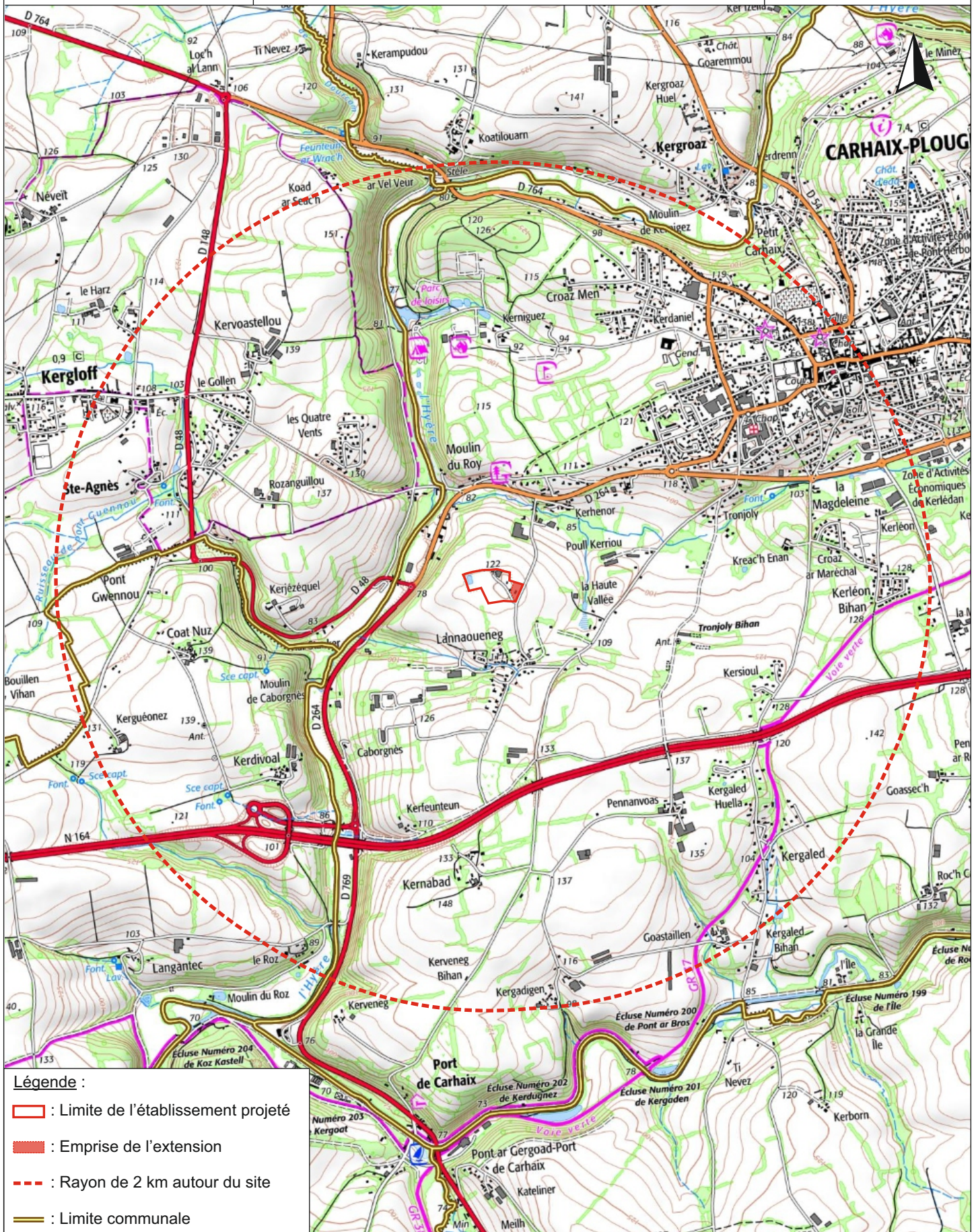


inovadia

GUYOT ENVIRONNEMENT
Réaménagement d'un site de gestion de déchets et mise en place
d'une aire de dépollution de VHU
Route de Kerhenor à Carhaix-Plouguer (29)

Annexe n°2 : Situation géographique
(Source : www.geoportail.fr)

Echelle 1 / 25 000
Format A4





De par la topographie, les arbres et talus limitrophes, l'établissement est faiblement visible dans le paysage lointain.



Photographie 1 : Vue éloignée depuis la route de Kerhenor vers l'Ouest-Sud-Ouest



Photographie 2 : Vue depuis la route de Kerhenor vers Sud-Sud-Ouest



Photographie 3 : Vue depuis la route de Kerhenor vers le Nord



Photographie 4 : Vue depuis l'entrée de l'établissement vers le Nord-Ouest



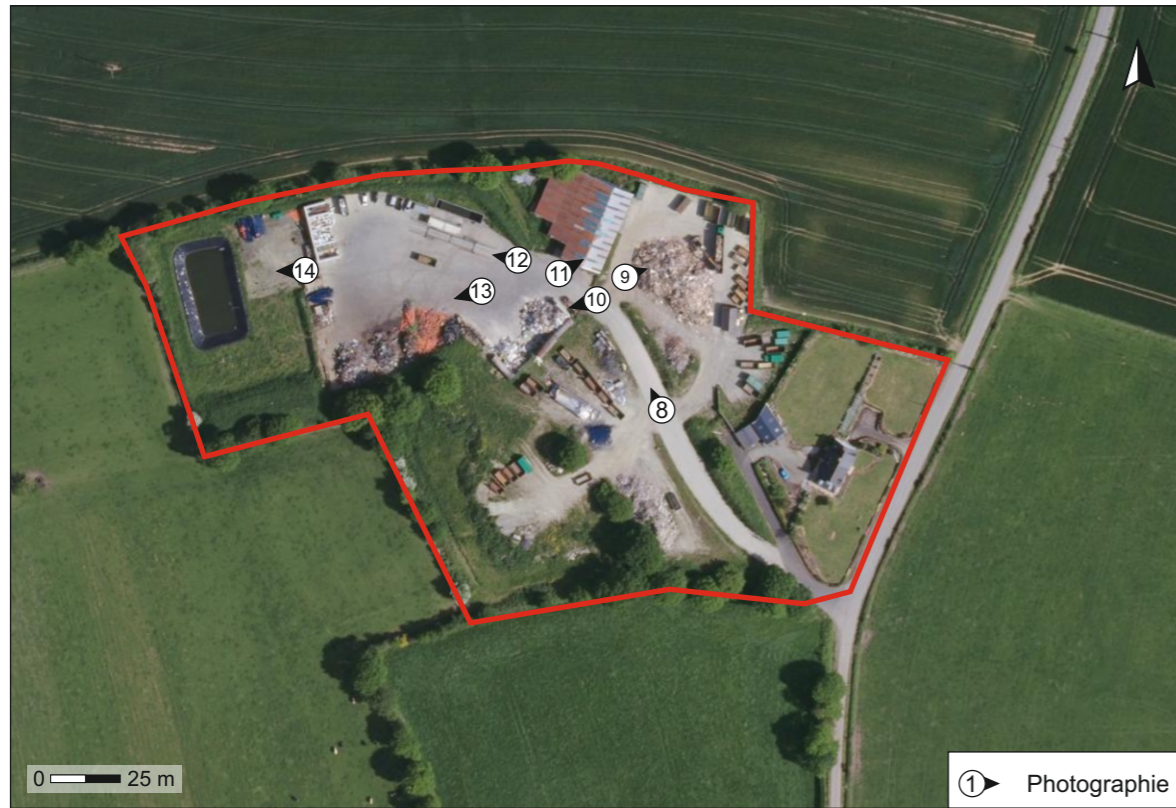
Photographie 5 : Vue vers la partie Sud-Ouest de l'établissement



Photographie 6 : Vue vers la partie Nord-Est de l'établissement



Photographie 7 : Vue depuis le centre de l'établissement vers le Nord-Ouest



De par la topographie, les arbres et talus limitrophes, l'établissement est faiblement visible dans le paysage lointain.



Photographie 8 : Vue depuis le centre de l'établissement vers le Nord-Ouest



Photographie 9 : Vue vers l'Est sur l'actuelle zone de stockage du bois



Photographie 10 : Vue depuis de centre de l'établissement vers la partie basse du site au Nord-Ouest



Photographie 11 : Vue sur le hangar existant en partie Nord de l'établissement



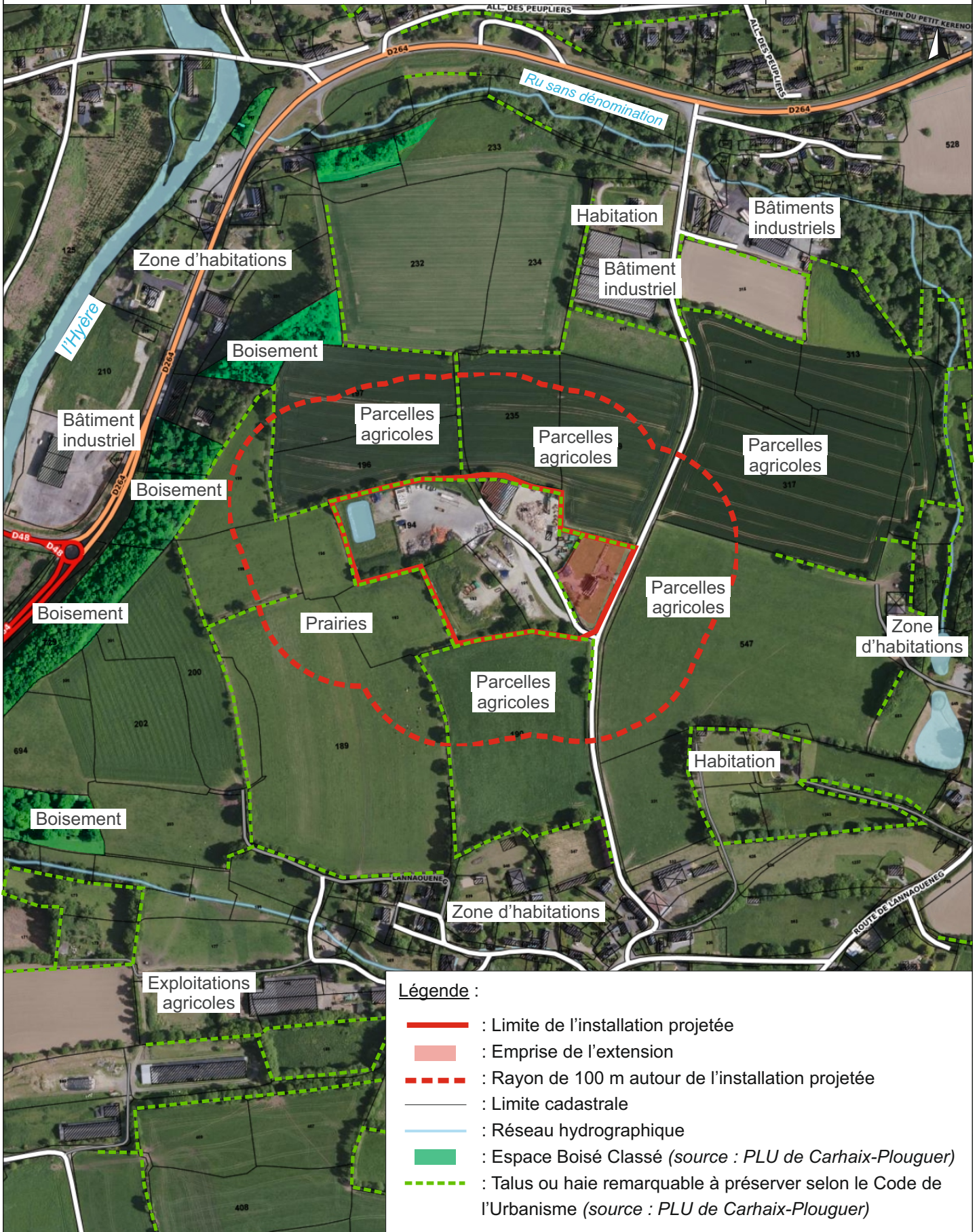
Photographie 12 : Vue sur le pont-bascule vers l'Ouest



Photographie 13 : Vue vers les zones de stockage en partie basse du site, vers le Sud-Ouest



Photographie 14 : Vue sur le bassin de rétention en partie Ouest de l'établissement



Légende :

- : Limite de l'installation projetée
- : Emprise de l'extension
- - - - - : Rayon de 100 m autour de l'installation projetée
- : Limite cadastrale
- : Réseau hydrographique
- : Espace Boisé Classé (source : PLU de Carhaix-Plouguer)
- - - - - : Talus ou haie remarquable à préserver selon le Code de l'Urbanisme (source : PLU de Carhaix-Plouguer)



inovadia

GUYOT ENVIRONNEMENT
Réaménagement d'un site de gestion de déchets et mise en place
d'une aire de dépollution de VHU
Route de *Kerhenor* à Carhaix-Plouguer (29)

Annexe n°6 : Carte de localisation du site Natura 2000
(Source : www.geoportail.fr)

Echelle 1 / 25 000
Format A4

